

États financiers du

**FONDS DE REVENU  
ALTERNATIF NEWGEN**

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts du  
Fonds de revenu alternatif NewGen (le « Fonds »),

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023, et les états du résultat global, les états de la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Le 28 mars 2025

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

## États de la situation financière

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023

	2024	2023
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie	26 437 \$	22 859 \$
Sommes à recevoir du courtier	16 068 440	14 976 094
Placements détenus, à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	270 210 434	316 320 616
Intérêts et dividendes à recevoir	2 876 475	3 469 156
Autres débiteurs	456 885	235 169
Souscriptions à recevoir	172 151	35 236
Plus-value latente des dérivés (notes 2 et 6)	138 141	409
Charges payées d'avance	22 622	21 451
	<u>289 971 585</u>	<u>335 080 990</u>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Placements vendus à découvert, à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	39 977 920	55 245 932
Rémunération au rendement à payer (note 3)	4 084 117	155 833
Moins-value latente des dérivés (notes 2 et 6)	1 087 440	2 157
Créditeurs et charges à payer	199 254	188 525
Rachats à payer	62 177	61 707
Dividendes à payer sur les placements vendus à découvert	46 914	109 792
Frais de gestion à payer (note 3)	30 497	34 374
Distributions à verser	5 814	5 915
	<u>45 494 133</u>	<u>55 804 235</u>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<u>244 477 452 \$</u>	<u>279 276 755 \$</u>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie F	205 533 744 \$	237 185 045 \$
Catégorie F (\$ US)	4 345 092	5 540 785
Catégorie G	32 768 255	35 337 618
Catégorie G (\$ US)	571 410	148 012
Catégorie I	1 258 951	1 065 295
	<u>244 477 452 \$</u>	<u>279 276 755 \$</u>
<b>Nombre de parts rachetables en circulation (note 4)</b>		
Catégorie F	16 777 724	22 080 711
Catégorie F (\$ US)	299 116	475 096
Catégorie G	2 775 187	3 410 746
Catégorie G (\$ US)	40 593	13 121
Catégorie I	94 241	92 533

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

## États de la situation financière (suite) Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023

---

	2024	2023
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part</b>		
Catégorie F	12,25 \$	10,74 \$
Catégorie F (\$ US)	14,53	11,66
Catégorie G	11,81	10,36
Catégorie G (\$ US)	14,08	11,28
Catégorie I	13,36	11,51
Catégorie F (\$ US) (en \$ US)	10,09	8,83
Catégorie G (\$ US) (en \$ US)	9,78	8,54

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du Fonds :

David Dattels

Gestionnaire,  
NewGen Asset Management Limited

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

## États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

	2024	2023
<b>Produits</b>		
Dividendes	22 222 505 \$	21 174 640 \$
Produits d'intérêts aux fins des distributions	6 543 627	14 189 718
Profit net (perte nette) réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	4 210 077	(11 189 268)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements, compte tenu des écarts de conversion	37 385 794	(11 712 270)
(Perte nette) profit net réalisé sur les dérivés	(1 449 264)	404 499
Variation nette de la (moins-value) plus-value latente des dérivés (note 2)	(947 551)	3 590
Autres produits	27 228	136 617
	<u>67 992 416</u>	<u>13 007 526</u>
<b>Charges</b>		
Rémunération au rendement (note 3)	9 259 227	186 213
Commissions et autres coûts liés aux opérations du portefeuille	3 382 422	2 373 526
Frais de gestion (note 3)	3 041 128	4 526 638
Intérêts et frais d'emprunt	1 934 552	943 976
Dividendes versés sur les placements vendus à découvert	1 285 903	1 886 425
Charges d'exploitation	545 615	613 467
Frais juridiques	122 896	100 799
Honoraires d'audit	90 369	103 860
Retenues d'impôt	-	14 690
	<u>19 662 112</u>	<u>10 749 594</u>
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<u>48 330 304 \$</u>	<u>2 257 932 \$</u>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie F	40 472 955 \$	2 248 427 \$
Catégorie F (\$ US)	1 325 908	(62 265)
Catégorie G	6 139 928	38 621
Catégorie G (\$ US)	110 550	(858)
Catégorie I	280 963	34 007
	<u>48 330 304 \$</u>	<u>2 257 932 \$</u>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 9)</b>		
Catégorie F	2,21 \$	0,08 \$
Catégorie F (\$ US)	3,52	(0,09)
Catégorie G	2,10	0,01
Catégorie G (\$ US)	4,20	(0,05)
Catégorie I	3,14	0,34

## FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

### États de la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables*	Rachat de parts rachetables*	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
<b>2024</b>							
Catégorie F	237 185 045 \$	40 871 164 \$	(108 132 881) \$	(14 122 565) \$	9 260 026 \$	40 472 955 \$	205 533 744 \$
Catégorie F (\$ US)	5 540 785	728 225	(3 131 712)	(329 034)	210 920	1 325 908	4 345 092
Catégorie G	35 337 618	1 527 673	(9 807 529)	(2 006 315)	1 576 880	6 139 928	32 768 255
Catégorie G (\$ US)	148 012	340 981	(17 632)	(22 104)	11 603	110 550	571 410
Catégorie I	1 065 295	–	(81 926)	(116 751)	111 370	280 963	1 258 951
	<u>279 276 755 \$</u>	<u>43 468 043 \$</u>	<u>(121 171 680) \$</u>	<u>(16 596 769) \$</u>	<u>11 170 799 \$</u>	<u>48 330 304 \$</u>	<u>244 477 452 \$</u>

\* Le produit total des parts rachetables dans le cadre des transferts entrants et les rachats de parts rachetables dans le cadre des transferts sortants pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 se sont chiffrés respectivement à 2 033 938 \$ et à (2 033 938) \$.

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables**	Rachat de parts rachetables**	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
<b>2023</b>							
Catégorie F	358 698 142 \$	64 107 504 \$	(180 851 071) \$	(21 426 072) \$	14 408 115 \$	2 248 427 \$	237 185 045 \$
Catégorie F (\$ US)	11 354 207	828 797	(6 419 211)	(572 516)	411 773	(62 265)	5 540 785
Catégorie G	39 238 885	5 178 414	(8 596 629)	(2 096 000)	1 574 327	38 621	35 337 618
Catégorie G (\$ US)	298 319	15 030	(159 691)	(10 243)	5 455	(858)	148 012
Catégorie I	1 411 765	70 000	(450 000)	(87 720)	87 243	34 007	1 065 295
	<u>411 001 318 \$</u>	<u>70 199 745 \$</u>	<u>(196 476 602) \$</u>	<u>(24 192 551) \$</u>	<u>16 486 913 \$</u>	<u>2 257 932 \$</u>	<u>279 276 755 \$</u>

\*\* Le produit total des parts rachetables dans le cadre des transferts entrants et les rachats de parts rachetables dans le cadre des transferts sortants pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 se sont chiffrés respectivement à 1 465 759 \$ et à (1 465 759) \$.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

## Tableaux des flux de trésorerie Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

	2024	2023
<b>Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités suivantes :</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	48 330 304 \$	2 257 932 \$
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie		
(Profit net) perte nette réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	(4 210 077)	11 189 268
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements, compte tenu des écarts de conversion	(37 385 794)	11 712 270
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente des dérivés	947 551	(3 590)
Variation des soldes hors trésorerie		
Augmentation des sommes à recevoir du courtier	(1 092 346)	(13 690 796)
Diminution des intérêts et dividendes à recevoir	592 681	141 036
(Augmentation) diminution des autres débiteurs	(221 716)	224 642
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(1 171)	784
Diminution des sommes à payer au courtier	-	(14 834 357)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	10 729	(181 621)
Diminution des frais de gestion à payer	(3 877)	(2 737)
Augmentation de la rémunération au rendement à payer	3 928 284	155 833
(Diminution) augmentation des dividendes à payer sur les placements vendus à découvert	(62 878)	53 866
Produit de la vente de placements	4 308 551 994	2 603 576 118
Achat de placements	(4 235 939 178)	(2 463 792 072)
<b>Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation</b>	<b>83 444 506</b>	<b>136 806 576</b>
<b>Activités de financement</b>		
Produit de l'émission de parts rachetables	41 297 190	69 716 436
Montant payé au rachat de parts rachetables	(119 137 272)	(195 345 123)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des réinvestissements	(5 426 071)	(11 380 665)
<b>Sorties de trésorerie liées aux activités de financement</b>	<b>(83 266 153)</b>	<b>(137 009 352)</b>
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice	178 353	(202 776)
Perte de change sur la trésorerie	(174 775)	(207 279)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	22 859	432 914
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>26 437 \$</b>	<b>22 859 \$</b>
<b>Informations supplémentaires*</b>		
Intérêts versés	1 402 772 \$	638 324 \$
Intérêts reçus	6 683 590	14 546 671
Dividendes versés	1 348 781	1 832 559
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	22 675 224	20 944 034

\*Faisant partie des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

## Annexe du portefeuille de placements Au 31 décembre 2024

Nombre de parts/ d'actions	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	<b>Actions canadiennes</b>			
178 107	Aecon Group Inc.	3 206 305 \$	4 848 073 \$	1,98
72 595	Ag Growth International Inc.	3 793 125	3 689 278	1,51
390 300	Alaris Equity Partners Income	5 183 284	7 474 245	3,06
2 279 500	Alphamin Resources Corp.	2 554 816	2 439 065	1,00
185 000	AltaGas Ltd.	5 117 100	6 193 800	2,53
3 472 112	Americas Gold & Silver Corp.	1 945 621	1 909 662	0,78
5 200 000	Americas Gold & Silver Corp., nég. restreinte	2 638 125	2 860 000	1,17
48 600	AtkinsRealis Group Inc.	2 619 623	3 698 946	1,51
263 900	Bird Construction Inc.	5 545 790	6 877 234	2,81
1 348 900	BlackBerry Ltd.	5 013 770	7 364 994	3,01
16 500	Boyd Group Services Inc.	3 686 050	3 576 870	1,46
46 400	Brookfield Business Partners LP	1 611 839	1 572 960	0,64
93 300	FPI d'immeubles résidentiels canadien	4 183 381	3 977 379	1,63
236 400	Canfor Corp.	3 495 195	3 588 552	1,47
100 000	Capital Power Corp.	4 572 410	6 372 000	2,61
596 500	Capstone Copper Corp.	5 455 130	5 302 885	2,17
50 000	Cenovus Energy Inc., actions privilégiées, 4,591 %	1 245 015	1 245 000	0,51
680 000	Chemtrade Logistics Income Fund	6 040 241	7 439 200	3,04
300 000	Choice Properties Real Estate Investment Trust	4 478 222	4 005 000	1,64
267 690	Culico Metals Inc.	40 154	32 123	0,01
445 050	Dye & Durham Ltd.	6 674 638	7 823 979	3,20
115 000	Enbridge Inc.	5 517 861	7 016 150	2,87
274 953	Enerflex Ltd.	2 093 514	3 934 577	1,61
91 626	Exchange Income Corp.	4 276 697	5 392 190	2,21
30 000	George Weston Ltd.	5 305 576	6 706 200	2,74
26 800	goeasy Ltd.	4 741 941	4 467 828	1,83
738 200	Headwater Exploration Inc.	5 413 307	4 879 502	2,00
115 000	Keyera Corp.	4 673 753	5 055 400	2,07
152 523	Labrador Iron Ore Royalty Corp.	4 832 184	4 412 490	1,80
336 600	Lightspeed Commerce Inc.	6 516 497	7 378 272	3,02
255 500	MDA Space Ltd.	3 994 064	7 544 915	3,09
105 000	Methanex Corp.	6 257 164	7 542 150	3,09
230 000	Minto Apartment Real Estate Investment Trust	3 266 000	3 068 200	1,26
432 957	Pasofino Gold Ltd.	473 182	244 621	0,10
78 900	Pembina Pipeline Corp.	3 380 865	4 190 379	1,71
525 000	PHX Energy Services Corp.	4 939 850	4 893 000	2,00
43 200	Pimco Monthly Enhanced Income Fund	387 508	395 280	0,16
160 000	Power Corp du Canada	6 658 904	7 174 400	2,93
182 300	Premium Income Corp., actions privilégiées, 5,75 %	2 673 003	2 838 411	1,16
164 000	SilverCrest Metals Inc.	2 263 512	2 150 040	0,88
3 000	Suncor Energy Inc.	153 360	153 930	0,06
112 700	The North West Co Inc.	4 769 413	5 535 824	2,26
91 800	Thomson Reuters Corp., actions privilégiées, 0 %	1 239 081	1 376 082	0,56
280 800	Topaz Energy Corp.	6 965 508	7 820 280	3,20
		<u>169 892 578</u>	<u>196 461 366</u>	<u>80,35</u>

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

## Annexe du portefeuille de placements (suite) Au 31 décembre 2024

Nombre de parts/ d'actions	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Titres à revenu fixe canadiens</b>				
2 000 000	Bonterra Energy Corp., 9 %, 20 oct. 2025	2 000 000 \$	2 000 000 \$	0,82
1 604 000	Chemtrade Logistics Income Fund, 6,25 %, 31 août 2027	1 701 404	1 871 098	0,77
9 083 700	Cineplex Inc., 7,75 %, 1 <sup>er</sup> mars 2030	9 263 094	12 256 636	5,01
7 015 000	Dye & Durham Ltd., 3,75 %, 1 <sup>er</sup> mars 2026	6 878 374	6 805 041	2,78
1 500 000	Innergex énergie renouvelable inc., 4,75 %, 30 juin 2025	1 479 375	1 471 665	0,60
1 500 000	Rogers Communications Inc., 5,25 %, 15 avr. 2052	1 482 934	1 518 990	0,62
1 000 000	Rogers Communications Inc., 5,90 %, 21 sept. 2033	1 090 990	1 098 780	0,45
2 500 000	Surge Energy Inc., 8,50 %, 5 sept. 2029	2 503 125	2 535 675	1,04
3 565 000	Trillion Energy International Inc., 12 %, 30 avr. 2025, conv. 3 \$	3 565 000	3 565 000	1,46
		<u>29 964 296</u>	<u>33 122 885</u>	<u>13,55</u>
<b>Options canadiennes</b>				
534 800	iShares S&P/TSX 60 Index ETF, options de vente, 37,25 \$, 31 janv. 2025	201 887	195 202	0,08
204 600	iShares S&P/TSX Capped REIT Index ETF, options d'achat, 16 \$, 21 févr. 2025	48 081	14 322	0,01
411 000	iShares S&P/TSX Capped REIT Index ETF, options d'achat, 16,50 \$, 17 janv. 2025	82 200	8 220	0,00
1 188 600	iShares S&P/TSX 60 Index ETF, options de vente, 38 \$, 17 janv. 2025 (hors cote)	202 062	988 445	0,40
		<u>534 230</u>	<u>1 206 189</u>	<u>0,49</u>
<b>Bons de souscription canadiens</b>				
112 000	Bonterra Energy Corp, 7,75 \$, 20 oct. 2025	–	1 841	0,00
2 196 900	i-80 Gold Corp., 2,15 \$, 1 <sup>er</sup> mai 2028	834 822	296 582	0,12
260 000	Orla Mining Ltd, 3 \$, 18 déc. 2026	443 300	1 378 475	0,56
5 941 667	Trillion Energy International Inc., 0,50 \$, 29 juin 2025	–	29 708	0,01
		<u>1 278 122</u>	<u>1 706 606</u>	<u>0,69</u>
<b>Actions américaines</b>				
376 212	Cœur Mining Inc.	3 429 387	3 099 536	1,27
500	Insurance Supermarket Inc., act. cat. C, série 1	631 200	2 261 983	0,93
370 285	Synaptive Medical Inc.	715 824	346 671	0,14
		<u>4 776 411</u>	<u>5 708 190</u>	<u>2,34</u>
<b>Titres à revenu fixe américains</b>				
1 750 000	Banque de Montréal, 7,70 %, 26 mai 2084	2 376 181	2 617 076	1,07
892 000	Bitdeer Technologies Group, 8,50 %, 15 août 2029	1 222 664	3 475 851	1,42
6 000 000	Calfrac Holdings LP, 10,875 %, 15 mars 2026	8 489 424	8 586 704	3,51
3 336 000	Conuma Resources Ltd., 13,125 %, 1 <sup>er</sup> mai 2028	4 351 092	4 894 909	2,00
1 620 000	Dana Inc., 5,625 %, 15 juin 2028	2 284 814	2 303 733	0,94
500 000	Getty Images Inc., 9,75 %, 1 <sup>er</sup> mars 2027	706 350	719 577	0,29
1 500 000	Greenfire Resources Ltd., 12 %, 1 <sup>er</sup> oct. 2028	2 203 785	2 329 262	0,95
2 125 000	Polaris Renew, 9,50 %, 3 déc. 2029	3 007 784	3 122 754	1,28
2 000 000	Synaptive Medical Inc., 10 %, 31 oct. 2024, conv.	2 558 100	3 600 875	1,47
		<u>27 200 194</u>	<u>31 650 741</u>	<u>12,93</u>

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

## Annexe du portefeuille de placements (suite) Au 31 décembre 2024

Nombre de parts/ d'actions	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Options américaines</b>				
103 900	iShares Silver Trust, options d'achat, 30 \$, 17 janv. 2025	91 810 \$	2 245 \$	0,00
<b>Bons de souscription américains</b>				
10 082	EBET Inc., 150 \$, nég. restreinte, 8 févr. 2027	–	15	0,00
3 226	EBET Inc., 30,6 \$, 6 août 2028	–	5	0,00
143 450	Gold Flora Corp., 11,50 \$, 15 janv. 2026	62 895	1 033	0,00
956 082	Gold Royalty Corp., 2,25 \$, 14 juin 2027	348 164	351 159	0,14
		<u>411 059</u>	<u>352 212</u>	<u>0,14</u>
	<b>Total des placements détenus</b>	234 148 700	270 210 434	110,49
Nombre de parts/ d'actions	Placements vendus à découvert	Produit de la vente à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Actions canadiennes</b>				
(224 100)	5N Plus Inc.	(1 543 943)	(1 653 857)	(0,68)
(473 100)	Algonquin Power & Utilities Corp.	(3 285 153)	(3 018 377)	(1,23)
(23 700)	CCL Industries Inc.	(1 848 706)	(1 752 615)	(0,72)
(20 400)	Definity Financial Corp.	(1 106 133)	(1 192 380)	(0,49)
(20 500)	Empire Co., Ltd.	(756 069)	(899 745)	(0,37)
(1 441 685)	i-80 Gold Corp.	(1 574 029)	(994 763)	(0,41)
(9 300)	Intact Financial Corp.	(2 274 217)	(2 434 089)	(1,00)
(36 450)	Loblaw Cos Ltd.	(5 149 780)	(6 895 247)	(2,82)
(69 800)	MTY Food Group Inc.	(3 134 927)	(3 194 746)	(1,31)
(81 900)	NFI Group Inc.	(1 150 758)	(1 146 600)	(0,47)
(40 200)	Richelieu Hardware Ltd.	(1 477 570)	(1 569 408)	(0,64)
(22 200)	Stantec Inc.	(2 421 164)	(2 503 716)	(1,02)
(9 500)	Waste Connections Inc.	(2 293 452)	(2 342 700)	(0,96)
		<u>(28 015 901)</u>	<u>(29 598 243)</u>	<u>(12,12)</u>
<b>Titres à revenu fixe canadiens</b>				
(1 000 000)	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 3,095 %, 6 févr. 2032	(782 495)	(856 270)	(0,35)
(1 000 000)	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 3,113 %, 8 avr. 2027	(918 950)	(971 310)	(0,40)
(1 000 000)	La Compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 5,15 %, 24 août 2034	(1 034 680)	(1 043 200)	(0,43)
(1 100 000)	Obligation du gouvernement canadien, 0,50 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2025	(1 036 537)	(1 082 202)	(0,44)
(1 500 000)	La Compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 5,60 %, 11 août 2053	(1 569 290)	(1 588 845)	(0,65)
		<u>(5 341 952)</u>	<u>(5 541 827)</u>	<u>(2,27)</u>
<b>Options canadiennes</b>				
(20 500)	CCL Industries Inc., options de vente, 66 \$, 17 janv. 2025	(7 841)	(3 383)	0,00
(250 400)	Cenovus Energy Inc., options de vente, 20 \$, 17 janv. 2025	(50 080)	(12 520)	(0,01)
(30 000)	George Weston Ltd/old, options d'achat, 225 \$, 17 janv. 2025	(434 400)	(78 000)	(0,03)
(260 000)	Orla Mining Ltd., options d'achat, 6 \$, 19 sept. 2025	(439 400)	(611 000)	(0,25)

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

## Annexe du portefeuille de placements (suite) Au 31 décembre 2024

Nombre de parts/ d'actions	Placements vendus à découvert	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	<b>Options canadiennes (suite)</b>			
(80 000)	South Bow Corp., options de vente, 32 \$, 17 janv. 2025	(59 200)	(16 400)	(0,01)
(84 800)	Suncor Energy Inc., options de vente, 52 \$, 17 janv. 2025	(207 760)	(106 000)	(0,04)
		<u>(1 198 681)</u>	<u>(827 303)</u>	<u>(0,34)</u>
	<b>Titres à revenu fixe américains</b>			
(1 000 000)	Compass Minerals International Inc., 6,75 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2027	(1 304 854)	(1 419 537)	(0,58)
(1 796 000)	IAMGOLD Corp., 5,75 %, 15 oct. 2028	(1 880 852)	(2 507 271)	(1,03)
		<u>(3 185 706)</u>	<u>(3 926 808)</u>	<u>(1,61)</u>
	<b>Options américaines</b>			
(449 200)	BlackBerry Ltd., options d'achat, 5 \$, 17 janv. 2025	(113 128)	(29 115)	(0,01)
(103 900)	iShares Silver Trust, options d'achat, 33 \$, 17 janv. 2025	(30 603)	(1 497)	0,00
(103 900)	iShares Silver Trust, options de vente, 26 \$, 17 janv. 2025	(72 865)	(53 127)	(0,02)
		<u>(216 596)</u>	<u>(83 739)</u>	<u>(0,03)</u>
	<b>Total des placements vendus à découvert</b>	(37 958 836)	(39 977 920)	(16,37)
	Commissions et autres coûts liés aux opérations du portefeuille	(118 202)	—	—
	<b>Placements détenus, montant net</b>	<b><u>196 071 662 \$</u></b>	230 232 514	94,12
	Perte latente sur les contrats de change à terme de gré à gré (tableau 1)		(949 299)	(0,39)
	<b>Autres actifs, montant net</b>		<u>15 194 237</u>	<u>6,27</u>
	<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		<b><u>244 477 452 \$</u></b>	<b><u>100,00</u></b>

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

## Annexe du portefeuille de placements (suite) Au 31 décembre 2024

Tableau 1 – Contrats de change à terme de gré à gré

Date de règlement	Monnaie vendue	Monnaie achetée	Taux à terme	Prix contractuel	Juste valeur	Profit (perte) latent
3 février 2025	\$ US	\$ CA	1,438690	(35 336 004) \$	(36 398 857) \$	(1 062 853) \$
3 février 2025	\$ US	\$ CA	1,438690	(3 284 400)	(3 308 987)	(24 587)
3 février 2025	\$ CA	\$ US	1,438690	4 057 700	4 177 521	119 821
3 février 2025	\$ CA	\$ US	1,438690	127 471	129 482	2 011
3 février 2025	\$ CA	\$ US	1,438690	552 300	568 609	16 309
<b>Total de la perte latente sur les contrats de change à terme de gré à gré</b>						<b>(949 299) \$</b>

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

---

Le Fonds de revenu alternatif NewGen (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement alternatif constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario et régie par une déclaration de fiducie datée du 7 janvier 2019 (la « déclaration de fiducie »). Le Fonds a commencé à exercer ses activités le 22 janvier 2019. Le siège social du Fonds est situé au Commerce Court North, Suite 2900, 25 King Street West, P.O. Box 405, Toronto (Ontario) M5L 1G3.

NewGen Asset Management Limited, une société établie en vertu des lois de la province de l'Ontario, est le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds (le « gestionnaire »). Le gestionnaire exécute des fonctions de gestion pour le Fonds, y compris la gestion des placements du portefeuille du Fonds. Les principaux courtiers et dépositaires du Fonds sont Marchés mondiaux CIBC inc. et BMO Marchés des capitaux.

Le principal objectif de placement du Fonds est d'offrir aux investisseurs une plus-value en capital à long terme constante et une source de revenu stable. Le gestionnaire accordera beaucoup d'importance à la gestion des risques et à la prise de positions défensives à l'égard du marché afin de réduire le coefficient bêta (c.-à-d. le risque systémique) et de protéger le capital lorsque la conjoncture du marché est défavorable. Par conséquent, l'objectif est d'offrir un profil de rendement unique présentant une faible corrélation et une faible volatilité par rapport aux indices boursiers traditionnels. Le Fonds pourrait avoir recours à l'effet de levier. L'effet de levier sera créé par le recours à des emprunts de liquidités, à des ventes à découvert et à des contrats dérivés. L'exposition brute globale du Fonds ne doit pas dépasser les limites relatives à l'utilisation d'un effet de levier permises par la législation en valeurs mobilières applicable.

Le succès du Fonds est tributaire de la prestation continue des services du gestionnaire et sera influencé par un certain nombre de facteurs de risque associés aux placements dans des titres de capitaux propres, des options et d'autres instruments, ainsi qu'au recours à l'effet de levier. Ces facteurs de risque comprennent le risque lié aux couvertures fondées sur des dérivés, la liquidité du marché, les ventes à découvert, le taux de rotation du portefeuille, les positions libellées en monnaies étrangères, l'exposition aux marchés étrangers et les variations des taux d'intérêt.

## 1. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Le gestionnaire a autorisé la publication des états financiers le 28 mars 2025.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

---

## 2. Informations significatives sur les méthodes comptables

### a) Instruments financiers

#### Comptabilisation et évaluation initiale

Le Fonds comptabilise initialement les transactions dans les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur à la date de transaction, soit la date à laquelle le Fonds devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle ils ont été générés.

Un actif ou un passif financier est évalué initialement à sa juste valeur, majorée, dans le cas d'un actif ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif ou du passif financier.

### b) Classement

Le classement des actifs financiers est fonction du modèle économique utilisé pour la gestion du portefeuille d'actifs et des caractéristiques de flux de trésorerie contractuels de ces actifs financiers. Il y a trois principales catégories de classement pour les actifs financiers qui sont des titres de créance : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. Les titres de capitaux propres et les instruments dérivés sont généralement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins qu'il n'ait été choisi de les désigner comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint par la détention d'actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels plutôt qu'à des fins de vente sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en fonction des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. Le Fonds est par conséquent tenu d'évaluer les modalités contractuelles des flux de trésorerie afin de déterminer le classement et l'évaluation appropriés de ses actifs financiers. Les actifs financiers donnant lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sont classés et évalués au coût amorti. Les actifs financiers donnant lieu à des flux de trésorerie qui ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sont classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

---

## 2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

### b) Classement (suite)

Le Fonds classe ses placements dans des titres de capitaux propres, des titres à revenu fixe, des options, des bons de souscription et des swaps comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont classés et évalués au coût amorti. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur de ses placements et de ses dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative (la « valeur liquidative aux fins des opérations ») aux fins des opérations avec les porteurs de parts.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

### c) Juste valeur des instruments financiers

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs selon les données d'entrée de plus bas niveau qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les données d'entrée ou méthodes utilisées pour évaluer les titres n'indiquent pas nécessairement le risque associé au placement dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs se compose des trois niveaux suivants :

- Niveau 1 – prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données d'entrée dérivées de prix);
- Niveau 3 – données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données d'entrée observables de marché (données d'entrée non observables).

### d) Évaluation des placements

La juste valeur correspond au prix qui serait obtenu à la vente d'un actif ou payé pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction régulière entre des participants au marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, en l'absence de celui-ci, sur le marché le plus avantageux auquel le Fonds a accès à cette date. La juste valeur d'un passif fait état de son risque de non-exécution.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

---

## 2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

### d) Évaluation des placements (suite)

Lorsque cela est possible, le Fonds évalue la juste valeur d'un instrument à l'aide du prix coté sur un marché actif. Un marché est considéré comme « actif » si la fréquence et le volume des transactions visant l'actif ou le passif sont suffisants pour fournir de l'information sur les prix de façon constante. Le Fonds évalue les instruments cotés sur un marché actif au dernier cours négocié ou au cours de clôture lorsque ces cours se situent dans la fourchette d'écart acheteur-vendeur pour la journée en cause.

Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur pour la journée en cause, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (par exemple les dérivés hors cote) est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché.

Les placements dans des sociétés privées ou autres actifs pour lesquels aucun marché organisé n'existe sont initialement évalués au coût puis ajustés à chaque période de présentation de l'information financière, au besoin, pour rendre compte de la plus récente valeur à laquelle de tels titres ont été négociés dans des conditions normales de concurrence correspondant approximativement à une transaction exécutée sur un marché organisé, à moins que le gestionnaire ne détermine autrement qu'une autre juste valeur de marché soit plus appropriée.

### Opérations sur instruments dérivés

Le Fonds pourrait utiliser des contrats sur instruments dérivés pour améliorer les rendements du Fonds et gérer les risques liés aux placements. La valeur des contrats est évaluée à la valeur de marché le jour d'évaluation (soit un jour ouvrable de la Bourse de Toronto [« TSX »]) et les profits et pertes en découlant, réalisés et latents, sont comptabilisés dans les états du résultat global.

La prime reçue à la vente d'une option d'achat est comptabilisée à titre de crédit différé. Lorsque l'option arrive à expiration ou qu'elle est exercée par son porteur, la prime est comptabilisée à titre de profit et inscrite au poste Profit net (perte nette) réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion dans les états du résultat global.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

## 2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

### d) Évaluation des placements (suite)

Opérations sur instruments dérivés (suite)

La juste valeur des swaps est déterminée par les prix du marché disponibles auprès de services d'évaluation indépendants (en l'occurrence, Bloomberg).

La juste valeur des contrats de change à terme de gré à gré est établie en fonction des taux de change à terme cotés à la date de clôture, obtenus d'une source indépendante.

### e) Compensation des instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut conclure différentes conventions-cadres de compensation ou d'autres accords semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent une compensation des montants en cause dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats.

Les tableaux qui suivent présentent les instruments financiers qui pourraient être admissibles à la compensation si de telles circonstances survenaient, aux 31 décembre 2024 et 2023. La colonne du montant net indique l'incidence nette éventuelle sur les états de la situation financière du Fonds si tous les montants étaient compensés.

Actifs financiers au 31 décembre 2024	Montants compensés		Montant net des actifs financiers présenté dans les états de la situation financière	Montants non compensés		Montant net
	Montant brut des actifs financiers comptabilisés	Montant brut des passifs financiers comptabilisés		Instruments financiers (incluant les garanties hors trésorerie)	Garanties en trésorerie reçues	
Contrats à terme de gré à gré, montant brut	138 141 \$	(1 087 440) \$	(949 299) \$	– \$	– \$	– \$

Actifs financiers au 31 décembre 2023	Montants compensés		Montant net des passifs financiers présenté dans les états de la situation financière	Montants non compensés		Montant net
	Montant brut des passifs financiers comptabilisés	Montant brut des actifs financiers comptabilisés		Instruments financiers (incluant les garanties hors trésorerie)	Garanties en trésorerie reçues	
Contrats à terme de gré à gré, montant brut	409 \$	(2 157) \$	(1 748) \$	– \$	– \$	– \$

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

---

## 2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

### e) Compensation des instruments financiers (suite)

Les actifs et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière si le Fonds détient un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut conclure différentes conventions-cadres de compensation ou d'autres accords semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent une compensation des montants en cause dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats.

### f) Entité d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10 *États financiers consolidés* (« IFRS 10 ») et des modifications à l'IFRS 10, étant donné la présence des conditions suivantes :

- i) le Fonds a obtenu des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion d'investissements;
- ii) le Fonds déclare à ses investisseurs qu'il a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- iii) le Fonds évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

À titre d'entité d'investissement, le Fonds n'est pas tenu de consolider certaines filiales et doit plutôt évaluer ses investissements dans ces filiales à la juste valeur par le biais du résultat net.

### g) Décomptabilisation

Les autres actifs financiers sont décomptabilisés, et ce, seulement lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'actif financier expirent, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et les avantages substantiels sont transférés à une autre entité. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers lorsque, et seulement lorsque, les obligations du Fonds sont éteintes, annulées ou lorsqu'elles viennent à échéance.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

---

## 2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

### h) Commissions et autres coûts liés aux opérations du portefeuille

Les commissions et autres coûts liés aux opérations du portefeuille sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la cession d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux agents, conseillers et courtiers, les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert. Ces coûts sont comptabilisés en charges et inclus dans les commissions et autres coûts liés aux opérations du portefeuille dans les états du résultat global.

### i) Coût des placements

Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et est établi selon la méthode du coût moyen, exclusion faite des autres coûts liés aux opérations du portefeuille.

### j) Opérations de placement et comptabilisation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date à laquelle elles ont lieu. Les produits d'intérêts sont comptabilisés quotidiennement en fonction du taux d'intérêt nominal stipulé, et les produits de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

Le profit ou la perte réalisé sur la vente de placements ainsi que la plus-value ou moins-value latente des placements sont établis sur la base du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, sauf dans le cas des obligations à coupon zéro.

### k) Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformes aux Normes IFRS de comptabilité exige que la direction exerce son jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables et qu'elle formule des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les estimations sont constamment évaluées et sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs, y compris les attentes à l'égard d'événements futurs considérés comme raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

La note suivante aborde les plus importants jugements et estimations comptables que le Fonds a faits dans la préparation de ses états financiers :

Note 6 – données d'entrée non observables importantes utilisées pour évaluer les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

---

## 2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

### l) Impôt sur le résultat

Le Fonds est assujéti à l'impôt sur le résultat en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») pour la totalité de son résultat imposable de l'exercice (y compris les gains en capital nets imposables). Le Fonds est autorisé à déduire, dans le calcul de son impôt sur le résultat en vertu de la Loi de l'impôt, tous les montants versés ou à verser aux porteurs de parts au cours de l'exercice. Comme tous ces montants sont toujours payables aux porteurs de parts, aucun impôt ne sera payable sur ces montants pour l'exercice. Les retenues d'impôt sur les dividendes étrangers sont déduites à la source.

### m) Conversion des monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien. La juste valeur des placements étrangers et autres actifs et passifs libellés en monnaies étrangères est convertie en dollars canadiens aux cours de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de titres étrangers libellés en monnaies étrangères ainsi que les produits connexes sont convertis en dollars canadiens aux cours de change en vigueur aux dates respectives de ces transactions.

Les profits et pertes de change se rapportant à la trésorerie et à des actifs et passifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans les états du résultat global à titre de profit net (perte nette) réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion, et de variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements, compte tenu des écarts de conversion.

### n) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est obtenu en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une catégorie donnée de parts par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation à la clôture de l'exercice.

Les charges directement attribuables à une catégorie sont affectées directement à cette catégorie. Les produits et les profits et pertes réalisés et latents sur les placements et les autres charges sont répartis entre chaque catégorie du Fonds en fonction de la part proportionnelle du total de l'actif net du Fonds se rapportant aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

---

## 2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

- o) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à chaque catégorie de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette même catégorie en circulation au cours de l'exercice.

- p) Parts rachetables

Pour chaque part vendue, le Fonds touche un montant correspondant à la valeur liquidative par part à la date de la vente qui est pris en compte dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Les parts sont rachetables au gré des porteurs de parts à leur valeur liquidative à la date de rachat. Pour chaque part rachetée, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est réduit de la valeur liquidative de cette part à la date de rachat. Les parts rachetables sont évaluées à la valeur courante de l'actif net du Fonds et sont considérées comme un montant résiduel de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Ces parts sont classées à titre de passifs financiers en raison des catégories multiples ne présentant pas de caractéristiques identiques.

- q) Autres actifs et passifs

Les sommes à recevoir du courtier, les intérêts et dividendes à recevoir, les souscriptions à recevoir, les charges payées d'avance et les autres débiteurs sont classés comme évalués au coût amorti. Les créditeurs et charges à payer, les rachats à payer, les frais de gestion à payer, la rémunération au rendement à payer, les distributions à verser et les dividendes à payer sur les placements vendus à découvert sont classés à titre de passifs financiers et présentés au coût amorti. Les passifs financiers sont généralement réglés dans les trois mois suivant leur émission. Les autres actifs et passifs sont de nature à court terme et sont comptabilisés au coût amorti, lequel se rapproche de la juste valeur.

- r) Sommes à payer au courtier/sommes à recevoir du courtier

Le Fonds a conclu une convention de courtage principal avec son courtier afin qu'il gère ses comptes comme ceux d'un client. Le courtier assure la garde des titres du Fonds et, de temps à autre, de soldes de trésorerie, constitués de sommes à payer au courtier et à recevoir du courtier.

Les instruments financiers et/ou les positions de trésorerie servent de garantie pour toute somme à payer au courtier ou pour tout titre vendu, mais non encore acheté ou titre acheté sur marge. Les titres et/ou les positions de trésorerie servent également de garantie en cas de défaillance éventuelle du Fonds.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

---

## 2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

### r) Sommes à payer au courtier/sommes à recevoir du courtier (suite)

Le Fonds est assujéti au risque de crédit si le courtier n'est pas en mesure de rembourser les soldes dus ou de livrer les titres dont il a la garde.

### s) Souscriptions à recevoir

Les souscriptions à recevoir ont trait à l'émission de parts du Fonds pour lesquelles la trésorerie n'a pas encore été reçue.

### t) Rachats à payer

Les rachats à payer consistent en des parts rachetées au cours de l'exercice pour lesquelles la trésorerie n'a pas encore été versée.

### u) Normes IFRS de comptabilité nouvelles et révisées publiées par l'IASB, mais non encore adoptées par le Fonds

#### i) Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié la nouvelle norme IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir* qui remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme présente des sous-totaux nouvellement définis à fournir dans l'état du résultat net, les exigences relatives au regroupement et à la ventilation des informations et les informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction dans les états financiers. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, et l'adoption anticipée est permise. Le Fonds évalue l'incidence sur les états financiers.

#### ii) Classement et évaluation des instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications d'IFRS 9 *Instruments financiers* et d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications ont trait au règlement de passifs financiers au moyen d'un système de paiement électronique et à l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers, y compris ceux qui sont assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). L'IASB a également modifié les obligations d'information relativement aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et a ajouté des obligations d'information relativement aux instruments financiers assortis de clauses conditionnelles. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, et l'adoption anticipée est permise. Le Fonds évalue l'incidence sur les états financiers.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

---

## 3. Opérations entre parties liées

### a) Frais de gestion

Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services que celui-ci fournit au Fonds. Les frais de gestion varient pour chaque catégorie de parts. Ces frais correspondent à un pourcentage de la valeur liquidative de la catégorie de parts du Fonds, taxes applicables en sus. Ils sont calculés quotidiennement, s'accumulent chaque jour et sont versés le dernier jour de chaque mois civil.

- Parts de catégorie F : 1,00 % par an
- Parts de catégorie F (\$ US) : 1,00 % par an
- Parts de catégorie G : 2,00 % par an
- Parts de catégorie G (\$ US) : 2,00 % par an

Parts de catégorie I : les frais sont négociés par l'investisseur et versés directement par l'investisseur. Le taux des frais de gestion ne devrait pas excéder les frais de gestion payables au titre des parts de catégorie G du Fonds.

### b) Rémunération au rendement

Le gestionnaire reçoit une rémunération au rendement à l'égard de chaque catégorie de parts du Fonds. Le Fonds versera au gestionnaire chaque trimestre civil (une « période de calcul de la rémunération au rendement ») une rémunération au rendement correspondant à 15 % du profit net (au sens attribué à ce terme ci-après) de chaque catégorie de parts applicable, sous réserve du point culminant (au sens attribué à ce terme ci-après). La rémunération au rendement sera calculée et s'accumulera quotidiennement pour chaque catégorie au cours de chaque période de calcul de la rémunération au rendement et en cas de rachat de parts d'une catégorie au cours d'un trimestre, à la date de rachat en question.

Par « profit net », on entend, à l'égard d'une catégorie de parts du Fonds un jour d'évaluation donné, le montant positif (s'il y a lieu) calculé en déduisant la valeur liquidative par part de la catégorie, le jour d'évaluation en question, de la valeur liquidative par part la plus élevée à l'égard de laquelle une rémunération au rendement a été versée précédemment (le « point culminant ») (ou le prix d'offre initial des parts lorsqu'aucune rémunération au rendement n'a été versée précédemment à l'égard de cette catégorie de parts). La rémunération au rendement sera calculée en multipliant le montant du profit net par le nombre total de parts de la catégorie qui sont encore en circulation à la fermeture des bureaux le jour d'évaluation en question.

Aucune rémunération au rendement ne sera versée à l'égard d'une catégorie à moins que la valeur liquidative de la catégorie par part n'excède le point culminant; le cas échéant, la rémunération au rendement ne sera versée que sur la tranche du profit net qui excède le point culminant.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

---

## 3. Opérations entre parties liées (suite)

### b) Rémunération au rendement (suite)

Les investisseurs dans les parts de catégorie I peuvent négocier une rémunération au rendement devant être versée par l'investisseur qui est différente de celle qui est décrite ci-dessus, ou négocier afin de n'avoir aucune rémunération au rendement à verser.

### c) Participations de parties liées

Le gestionnaire et ses dirigeants investissent à l'occasion dans des parts de catégorie I du Fonds dans le cours normal des activités. Toutes les transactions avec le gestionnaire sont évaluées à la valeur d'échange. Au 31 décembre 2024, 81 557 parts de catégorie I (2023 – 73 791 parts de catégorie I) étaient détenues par les dirigeants du gestionnaire, ce qui représente 1 089 500 \$ (2023 – 849 522 \$) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

## 4. Parts rachetables du Fonds

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts rachetables pouvant être émises dans un nombre illimité de catégories ou de séries, chacune desquelles représente une participation véritable, égale et indivise dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Chacune des parts de chacune des catégories ou séries confère au porteur le droit d'exprimer une voix pour chaque dollar d'actif net attribuable à une telle part et de bénéficier à parts égales de toutes les distributions effectuées par le Fonds. Le gestionnaire peut regrouper les parts d'une catégorie ou d'une série donnée ou en modifier la désignation.

Le Fonds a créé des parts de catégorie F, de catégorie F (\$ US), de catégorie G, de catégorie G (\$ US) et de catégorie I. Les parts de catégorie F et de catégorie F (\$ US) sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque opération, ou, à l'appréciation du gestionnaire, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire n'engage pas de frais de placement. Les parts de catégorie G et de catégorie G (\$ US) sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie I sont offertes aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs au cas par cas, à l'appréciation du gestionnaire. Les parts de catégorie I ne seront généralement offertes qu'à certains investisseurs qui sont des personnes physiques et qui font un investissement considérable dans le Fonds. La valeur liquidative du Fonds est calculée en dollars canadiens. Les parts de catégorie F, de catégorie G et de catégorie I sont libellées en dollars canadiens. Les parts de catégorie F (\$ US) et de catégorie G (\$ US) sont libellées en dollars américains.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

## 4. Parts rachetables du Fonds (suite)

Le gestionnaire peut, à l'occasion et à son gré, déterminer les modalités selon lesquelles les parts d'un fonds seront offertes à la vente au public, y compris la monnaie dans laquelle le prix de souscription sera payé, ainsi que la nature et le montant de tous frais ou charges devant être payés par les investisseurs dans ce Fonds, au moment de l'achat ou autrement selon des modalités établies par le gestionnaire.

Les activités sur les parts pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 vont comme suit :

	Parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Réinvestissement de parts	Parts rachetables à la clôture de l'exercice
<b>2024</b>					
Catégorie F	22 080 711	3 646 833	(9 742 282)	792 462	16 777 724
Catégorie F (\$ US)	475 096	54 660	(246 326)	15 686	299 116
Catégorie G	3 410 746	137 077	(911 626)	138 990	2 775 187
Catégorie G (\$ US)	13 121	28 098	(1 462)	836	40 593
Catégorie I	92 533	–	(6 946)	8 654	94 241
<b>2023</b>					
Catégorie F	31 537 873	5 687 963	(16 459 658)	1 314 533	22 080 711
Catégorie F (\$ US)	898 339	67 326	(524 580)	34 011	475 096
Catégorie G	3 600 352	473 951	(813 241)	149 684	3 410 746
Catégorie G (\$ US)	24 775	1 319	(13 443)	470	13 121
Catégorie I	116 611	5 764	(37 265)	7 423	92 533

### a) Distributions

Le Fonds a pour politique d'effectuer des distributions mensuelles selon un taux établi à l'occasion par le gestionnaire. Ces distributions ne sont pas garanties et peuvent être modifiées à tout moment, à notre entière discrétion. Le Fonds distribuera également, pour chaque année d'imposition, le bénéfice net et les gains en capital nets réalisés supérieurs aux distributions mensuelles à la fin de chaque année d'imposition (habituellement le 31 décembre) ou à tout autre moment choisi par le gestionnaire.

Si les distributions mensuelles sont supérieures au bénéfice net et aux gains en capital nets réalisés par le Fonds pour l'année en cause, une tranche des distributions du Fonds versées aux porteurs de parts pourra constituer un remboursement de capital.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

---

## 4. Parts rachetables du Fonds (suite)

### b) Gestion du risque de capital

Le capital du Fonds se compose des parts émises et rachetables. Les parts donnent droit à des distributions, s'il y a lieu, et au paiement d'une quote-part calculée en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat. Le Fonds ne présente aucune restriction ni exigence spécifique en matière de capital en ce qui a trait à la souscription et au rachat de parts. Les variations pertinentes sont présentées dans les états de la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément à son objectif et à sa stratégie de placement, ainsi qu'aux pratiques de gestion des risques, le Fonds s'efforce d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en maintenant suffisamment de liquidités pour satisfaire les demandes de rachats, ces liquidités étant majorées des emprunts à court terme ou des montants tirés de la vente de placements au besoin.

## 5. Gestion des risques financiers

### a) Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à plusieurs risques de nature financière : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). La valeur des placements faisant partie du portefeuille du Fonds peut varier quotidiennement par suite de changements touchant les taux d'intérêt, la conjoncture économique et les informations sur le marché et sur les émetteurs relatives aux titres détenus par le Fonds. L'ampleur du risque dépend de l'objectif de placement du Fonds et du type de titres dans lesquels il investit.

### b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à l'une des obligations ou l'un des engagements prévus à l'égard du Fonds. Dans les cas où le Fonds investit dans des titres de créance et des dérivés, cela représente la principale concentration du risque. La juste valeur des titres de créance et des dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur et, par conséquent, elle représente généralement le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé.

Le Fonds a fourni à ses courtiers principaux un privilège général sur les actifs financiers gardés en dépôt à titre de sûreté pour l'exposition du courtier principal au risque lié à la prestation de services de garde au Fonds. La trésorerie du Fonds est détenue auprès de Marchés mondiaux CIBC inc. et de BMO Marchés des capitaux, auxquels S&P Global Rating a attribué la note de A+.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

## 5. Gestion des risques financiers (suite)

### b) Risque de crédit (suite)

Pour atténuer le risque lié aux placements du Fonds dans des swaps, le Fonds conclut des contrats de swap uniquement avec des contreparties dont la notation de crédit attribuée par S&P est d'au moins A. Il convient de se reporter à la note 7 pour des informations sur le risque de crédit associé aux dérivés.

Le tableau suivant présente un sommaire des instruments de créance du Fonds par notation de crédit, compte non tenu de la trésorerie, aux 31 décembre 2024 et 2023.

Instruments de créance par notation de crédit	Pourcentage de la valeur liquidative	
	2024	2023
AA-	0,00 %	7,00 %
BBB	(1,33) %	0,00 %
BBB-	3,30 %	(0,00) %
BB+	0,00 %	2,00 %
BB	0,00 %	1,00 %
BB-	2,20 %	0,00 %
B+	7,36 %	3,00 %
B	(1,60) %	1,00 %
CCC+	2,02 %	2,00 %
CCC	0,00 %	(1,00) %
Sans notation de crédit	13,47 %	13,00 %

\* Compte non tenu de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les cotes de solvabilité ont été obtenues auprès de S&P Global, de Moody's et/ou de Dominion Bond Rating Services. Lorsque plus d'une cote de crédit a été attribuée à un même titre, la cote la plus basse a été retenue.

### c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable.

La concentration du risque de liquidité du Fonds est liée aux rachats de parts périodiques en trésorerie. Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être facilement cédés. En outre, le Fonds conserve généralement des positions suffisantes sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

---

## 5. Gestion des risques financiers (suite)

### c) Risque de liquidité (suite)

Le Fonds peut recourir à des dérivés pour atténuer certains risques. Il n'est aucunement garanti qu'il existera un marché pour certains dérivés et il est possible que les bourses imposent des limites visant la négociation de dérivés.

Tous les passifs financiers sont exigibles entre un et trois mois, à l'exception de l'actif net attribuable aux parts rachetables.

### d) Risque lié à l'effet de levier

Lorsque le Fonds investit dans des instruments dérivés, emprunte des liquidités à des fins de placement ou a recours à des ventes à découvert physiques sur des titres de capitaux propres, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs en portefeuille, un effet de levier peut être introduit dans le Fonds. Il y a effet de levier lorsque l'exposition brute globale du Fonds aux actifs sous-jacents est supérieure au montant investi. L'effet de levier peut augmenter la volatilité, peut nuire à la liquidité du Fonds et pourrait amener le Fonds à liquider des positions à des moments inopportuns.

L'exposition globale du Fonds, calculée comme la somme des éléments suivants, ne doit pas dépasser trois fois la valeur liquidative du Fonds : i) la valeur globale de l'encours de la dette du Fonds aux termes des conventions d'emprunt; ii) la valeur marchande globale des ventes à découvert physiques sur des titres de capitaux propres, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs en portefeuille; et iii) le montant notionnel global des positions sur dérivés visés du Fonds, moins le montant notionnel global des positions sur dérivés visés conclus dans un but de couverture.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'exposition globale brute du Fonds s'est située dans une fourchette de 101,4 % à 222,1 % (2023 – 91,1 % à 161,5 %) de sa valeur liquidative. La principale source d'effet de levier était les positions à découvert sur les titres de capitaux propres. Les seuils inférieur et supérieur de la fourchette découlent des activités d'investissement du Fonds, ainsi que du moment des souscriptions et des rachats. La stratégie du Fonds est décrite dans le prospectus simplifié.

Le gestionnaire s'assure quotidiennement que l'exposition globale brute du Fonds est inférieure à trois fois la valeur liquidative du Fonds.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

## 5. Gestion des risques financiers (suite)

### e) Risque de marché

#### i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur future des instruments financiers.

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux d'intérêt du marché à court terme sont peu sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt.

Comme le Fonds gère et couvre activement le risque de taux d'intérêt, l'actif net tend à être davantage touché par les fluctuations des écarts de taux que par la fluctuation des taux d'intérêt. Aux 31 décembre 2024 et 2023, l'exposition du Fonds aux instruments de créance par échéance et l'incidence sur l'actif net d'un déplacement parallèle de la courbe de 25 points de base, en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes (« sensibilité »), allaient comme suit :

Instruments de créance* par échéance	2024	2023
Moins de 1 an	9 555 338 \$	3 004 361 \$
De 1 an à 3 ans	15 591 573	29 190 062
De 3 à 5 ans	16 154 913	5 462 692
Plus de 5 ans	14 003 167	26 854 812
<b>Exposition totale</b>	<b>55 304 991 \$</b>	<b>64 511 927 \$</b>
Incidence en pourcentage attribuable aux porteurs de parts rachetables	22,62	23,10

\*Compte non tenu des sommes à recevoir du courtier.

Dans les faits, les résultats de négociation réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité ci-dessus, et la différence pourrait être significative.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

---

## 5. Gestion des risques financiers (suite)

### e) Risque de marché (suite)

#### ii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant des risques de taux d'intérêt ou de change).

Tous les placements comportent un risque de perte du capital. Le gestionnaire vise à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification prudentes des titres et des autres instruments financiers conformément à l'objectif et à la stratégie de placement du Fonds. À l'exception des options souscrites et des titres vendus à découvert, le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé par la juste valeur des instruments financiers. Les pertes éventuelles découlant des options souscrites et des titres vendus à découvert peuvent être illimitées. L'ensemble des positions du Fonds sur le marché fait l'objet d'un suivi périodique par le gestionnaire. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont sensibles au risque de marché découlant des incertitudes quant aux cours futurs de ces instruments.

Au 31 décembre 2024, 82,97 % (2023 – 74,58 %) de l'actif net du Fonds attribuable aux porteurs de parts rachetables étaient investis dans des titres négociés sur des bourses nord-américaines, alors que 12,48 % (2023 – 17,86 %) de l'actif net du Fonds attribuable aux porteurs de parts rachetables étaient vendus à découvert contre des titres cotés sur des bourses nord-américaines. Si les cours sur les bourses nord-américaines avaient augmenté ou diminué de 10 % à la clôture de l'exercice, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 17 231 885 \$, ou 7,05 % (2023 – 15 840 087 \$, ou 5,67 %) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, respectivement. Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être significative.

#### iii) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier fluctue par suite de variations des cours du change.

Le risque de change découle des instruments financiers qui sont libellés dans une autre monnaie que le dollar canadien, à savoir la monnaie fonctionnelle du Fonds.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

## 5. Gestion des risques financiers (suite)

e) Risque de marché (suite)

iii) Risque de change (suite)

Les monnaies dans lesquelles le Fonds détenait des positions au 31 décembre 2024 étaient les suivantes :

Monnaie	Exposition			Incidence du raffermissement ou du fléchissement de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Monétaire	Non monétaire	Totale	Monétaire	Non monétaire	Totale
<b>31 décembre 2024</b>						
Dollar américain	(28 227 768) \$	33 702 841 \$	5 475 073 \$	(1 411 388) \$	1 685 142 \$	273 754 \$
Dollar australien	1 548	–	1 548	77	–	77
	<u>(28 226 220) \$</u>	<u>33 702 841 \$</u>	<u>5 476 621 \$</u>	<u>(1 411 311) \$</u>	<u>1 685 142 \$</u>	<u>273 831 \$</u>
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(11,55)	13,79	2,24	(0,58)	0,69	0,11

Les monnaies dans lesquelles le Fonds détenait des positions au 31 décembre 2023 étaient les suivantes :

Monnaie	Exposition			Incidence du raffermissement ou du fléchissement de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Monétaire	Non monétaire	Totale	Monétaire	Non monétaire	Totale
<b>31 décembre 2023</b>						
Dollar américain	(15 438 552) \$	29 194 714 \$	13 756 162 \$	(771 928) \$	1 459 736 \$	687 808 \$
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(5,53)	10,46	4,93	(0,28)	0,52	0,24

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

## 5. Gestion des risques financiers (suite)

e) Risque de marché (suite)

iii) Risque de change (suite)

Les montants présentés dans les tableaux précédents sont fondés sur la juste valeur des instruments financiers du Fonds, ainsi que sur les montants de principal sous-jacents des contrats de change à terme, selon le cas. D'autres actifs financiers (y compris les intérêts et les dividendes à recevoir, les souscriptions à recevoir, les charges payées d'avance et les autres débiteurs) et passifs financiers (y compris les créditeurs et charges à payer, les rachats à payer, les distributions à verser, les frais de gestion à payer, la rémunération au rendement à payer et les dividendes à payer sur les placements vendus à découvert) libellés en monnaies étrangères n'exposent pas le Fonds à un risque de change important.

Au 31 décembre 2024, si le dollar canadien se raffermissait ou fléchissait de 5 % par rapport à toutes les autres monnaies, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué, respectivement, d'environ 273 831 \$ (2023 – 687 808 \$). Dans les faits, les résultats de négociation réels peuvent différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être significative.

## 6. Classement des instruments financiers – évaluations de la juste valeur

Le tableau suivant présente un sommaire des niveaux de la hiérarchie des justes valeurs dans lesquels étaient classées les évaluations à la juste valeur des placements du Fonds au 31 décembre 2024.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs</b>				
Actions ordinaires	196 700 902 \$	2 860 000 \$	2 608 654 \$	202 169 556 \$
Revenu fixe	–	55 607 751	9 165 875	64 773 626
Options	219 989	988 445	–	1 208 434
Contrats à terme de gré à gré	–	138 141	–	138 141
Bons de souscription	678 482	1 380 316	20	2 058 818
	197 599 373 \$	60 974 653 \$	11 774 549 \$	270 348 575 \$
<b>Passifs</b>				
Actions ordinaires	29 598 243 \$	– \$	– \$	29 598 243 \$
Revenu fixe	–	9 468 635	–	9 468 635
Options	911 042	–	–	911 042
Contrats à terme de gré à gré	–	1 087 440	–	1 087 440
	30 509 285 \$	10 556 075 \$	– \$	41 065 360 \$

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

## 6. Classement des instruments financiers – évaluations de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente la variation des placements évalués à la juste valeur à l'aide de données d'entrée importantes de niveau 3.

	Total
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	11 411 479 \$
Transferts nets vers le niveau 3	20
Pertes réalisées comprises dans le résultat net	(2 932 461)
Variation de la plus-value latente comprise dans le résultat net	3 295 511
<b>Solde de clôture au 31 décembre 2024</b>	<b>11 774 549 \$</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le bon de souscription lié à Gold Flora Corp d'une valeur de 11,50 \$ a été transféré du niveau 2 au niveau 1 puisque le titre sous-jacent est négocié à une bourse observée à la date d'évaluation. Au 31 décembre 2024, la juste valeur de ce bon de souscription s'établissait à 1 033 \$.

Le tableau suivant présente un sommaire des niveaux de la hiérarchie des justes valeurs dans lesquels sont classées les évaluations à la juste valeur des placements du Fonds au 31 décembre 2023.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs</b>				
Actions ordinaires	207 289 649 \$	– \$	3 092 316 \$	210 381 965 \$
Revenu fixe	9 155 286	52 472 980	8 241 610	69 869 876
Marché monétaire	–	34 992 020	–	34 992 020
Options	192 584	–	–	192 584
Contrats à terme de gré à gré	–	409	–	409
Bons de souscription	209 042	597 576	77 553	884 171
	<b>216 846 561 \$</b>	<b>88 062 985 \$</b>	<b>11 411 479 \$</b>	<b>316 321 025 \$</b>
<b>Passifs</b>				
Actions ordinaires	49 667 129 \$	– \$	– \$	49 667 129 \$
Revenu fixe	–	5 357 949	–	5 357 949
Options	220 854	–	–	220 854
Contrats à terme de gré à gré	–	2 157	–	2 157
	<b>49 887 983 \$</b>	<b>5 360 106 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>55 248 089 \$</b>

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

## 6. Classement des instruments financiers – évaluations de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente la variation des placements évalués à la juste valeur à l'aide de données d'entrée importantes de niveau 3.

	Total
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	15 824 738 \$
Achats	5 246 954
Ventes	(9 180 483)
Transferts nets depuis le niveau 3	(88 992)
Profits réalisés compris dans le résultat net	368 478
Variation de la moins-value latente comprise dans le résultat net	(759 216)
Solde de clôture au 31 décembre 2023	11 411 479 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le bon de souscription lié à Esports Technologies Inc. d'une valeur de 30 \$ a été transféré du niveau 3 au niveau 2 puisque le titre sous-jacent était négocié à une bourse observée à la date d'évaluation. Au 31 décembre 2023, la juste valeur de ce bon de souscription s'établissait à 70 \$.

Le profit latent (la perte latente) sur les placements classés au niveau 3 est présenté comme variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements, compte tenu des écarts de conversion, dans les états du résultat global.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

## 6. Classement des instruments financiers – évaluations de la juste valeur (suite)

Données d'entrée non observables importantes utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les données d'entrée non observables importantes utilisées pour évaluer les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Description	Technique d'évaluation	Données d'entrée non observables	Sensibilité à la variation des données d'entrée non observables importantes	Juste valeur au 31 décembre 2024	Juste valeur au 31 décembre 2023
Bons de souscription	Modèle Black-Scholes	Volatilité du marché	Une baisse de 10 % de la volatilité entraînera une baisse de 2 \$ de la juste valeur de marché.	20	77 553
Titres à revenu fixe non cotés	Approche par le marché	Taux d'intérêt	Une hausse de 1 % du rendement jusqu'à l'échéance entraînerait une baisse de 3 000 \$ de la juste valeur de marché.	2 000 000	2 035 710
Titres convertibles non cotés	Approche par le marché	Valeur des titres sous-jacents	Une baisse de 10 % du prix du titre sous-jacent après la conversion entraînerait une baisse de 716 588 \$ de la juste valeur de marché.	7 165 875	6 205 900
Titres privés non cotés	Prix de transaction récent	Valeurs de marché	Une baisse de 10 % du prix du titre sous-jacent après la conversion entraînerait une baisse de 260 865 \$ de la juste valeur de marché.	2 608 654	3 092 316
				11 774 549 \$	11 411 479 \$

## 7. Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés détenus par le Fonds sont les suivants :

Contrats à terme de gré à gré

Le Fonds peut conclure divers contrats à terme de gré à gré dans le cadre de sa stratégie de placement. En général, un contrat à terme de gré à gré est un contrat normalisé conclu entre deux parties en vue de l'achat ou de la vente d'un actif à un prix déterminé à une date ultérieure. Le Fonds peut utiliser des contrats à terme de gré à gré pour tirer parti des variations de valeur de titres de capitaux propres, de marchandises, de taux d'intérêt ou de monnaies étrangères, ou obtenir une couverture à l'égard de ces éléments. En cas de changement imprévu de la conjoncture du marché, les avantages prévus des contrats à terme de gré à gré pourraient ne pas être obtenus et une perte pourrait être réalisée. Le recours à des contrats à terme de gré à gré comporte le risque d'une corrélation imparfaite de l'évolution du prix des contrats à terme de gré à gré et de ceux des instruments ou des marchandises sous-jacents.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

## 7. Instruments financiers dérivés (suite)

Les contrats à terme de gré à gré sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les tableaux suivants présentent les placements du Fonds dans des contrats à terme de gré à gré au 31 décembre 2024 qui se rapportent à la couverture de l'exposition en dollars américains liée aux parts de catégorie F (\$ US) et de catégorie G (\$ US).

Catégorie F (\$ US) :

Date de règlement	Monnaie	Contrepartie	Cours de change à terme	Juste valeur	Montant notionnel	Profit latent
3 février 2025	\$ CA	CIBC	1,4387	4 307 003 \$	4 185 171 \$	\$ 121 832 \$

Catégorie G (\$ US) :

Date de règlement	Monnaie	Contrepartie	Cours de change à terme	Juste valeur	Montant notionnel	Profit latent
3 février 2025	\$ CA	CIBC	1,4387	568 609 \$	552 300 \$	\$ 16 309 \$

Les tableaux suivants présentent les placements du Fonds dans des contrats à terme de gré à gré au 31 décembre 2023 qui se rapportent à la couverture de l'exposition en dollars américains liée aux parts de catégorie F (\$ US) et de catégorie G (\$ US).

Catégorie F (\$ US) :

Date de règlement	Monnaie	Contrepartie	Cours de change à terme	Juste valeur	Montant notionnel	Profit latent
29 février 2024	\$ CA	CIBC	1,3193	5 528 398 \$	5 528 000 \$	\$ 398 \$

Catégorie G (\$ US) :

Date de règlement	Monnaie	Contrepartie	Cours de change à terme	Juste valeur	Montant notionnel	Profit latent
29 février 2024	\$ CA	CIBC	1,3193	147 011 \$	147 000 \$	\$ 11 \$

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

## 7. Instruments financiers dérivés (suite)

Le tableau suivant présente les placements du Fonds dans des contrats à terme de gré à gré au 31 décembre 2024 qui se rapportent aux couvertures du portefeuille.

Date de règlement	Monnaie	Contrepartie	Cours de change à terme	Juste valeur	Montant notionnel	Perte latente
3 février 2025	\$ US	CIBC	1,4387	(39 707 844) \$	(38 620 404) \$	(1 087 440) \$

Le tableau suivant présente les placements du Fonds dans des contrats à terme de gré à gré au 31 décembre 2023 qui se rapportent aux couvertures du portefeuille.

Date de règlement	Monnaie	Contrepartie	Cours de change à terme	Juste valeur	Montant notionnel	Perte latente
29 février 2024	\$ US	CIBC	1,3193	(29 950 153) \$	(29 947 997) \$	(2 157) \$

Les montants notionnels de certains types d'instruments financiers permettent d'effectuer une comparaison avec les instruments comptabilisés dans les états de la situation financière, mais n'indiquent pas nécessairement les montants des flux de trésorerie futurs concernés ni la juste valeur actuelle des instruments et, par conséquent, n'indiquent pas l'exposition du Fonds au risque de crédit ni au risque de cours de marché.

Les instruments dérivés deviennent favorables (actifs) ou défavorables (passifs) par suite de fluctuations des cours de marché ou des cours de change, selon leurs modalités. Le montant contractuel ou notionnel global des instruments financiers dérivés détenus, la mesure dans laquelle les instruments sont favorables ou non et donc le montant global de la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés peuvent fluctuer sensiblement dans le temps.

### Bons de souscription

Un bon de souscription est une entente contractuelle aux termes de laquelle l'émetteur confère au porteur le droit, mais non l'obligation d'acheter directement de l'émetteur des titres sous-jacents à une date précise, avant une date précise ou au cours d'une période précise, un nombre déterminé de titres ou un instrument financier à un prix prédéterminé. Les bons de souscription achetés exposent le Fonds au risque de prix jusqu'à concurrence de leur valeur comptable, qui correspond à leur juste valeur.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

## 7. Instruments financiers dérivés (suite)

Bons de souscription (suite)

Le tableau qui suit décrit les placements en bons de souscription du Fonds au 31 décembre 2024.

Description	Date d'échéance	Prix d'exercice	Montant notionnel	Juste valeur
Bonterra Energy Corp	20 octobre 2025	7,75 \$	868 000 \$	1 841
EBET Inc.	8 février 2027	150,00	1 512 300	15
EBET Inc.	6 août 2028	30,60	98 716	5
Gold Flora Corp.	15 janvier 2026	11,50	1 649 675	1 033
Gold Royalty Corp.	14 juin 2027	2,25	2 151 185	351 159
i-80 Gold Corp.	1 <sup>er</sup> mai 2028	2,15	4 723 335	296 582
Orla Mining Ltd	18 décembre 2026	3,00	780 000	1 378 475
Trillion Energy International Inc.	29 juin 2025	0,50	2 970 834	29 708

Le tableau qui suit décrit les placements en bons de souscription du Fonds au 31 décembre 2023.

Description	Date d'échéance	Prix d'exercice	Montant notionnel	Juste valeur
Antibe Therapeutics Inc.	24 février 2024	7,50 \$	2 475 000 \$	– \$
Bonterra Energy Corp	20 octobre 2025	7,75	868 000	53 546
Canopy Growth Corp.	19 février 2024	0,34	4 152 720	60 500
Orla Mining Ltd	18 décembre 2026	3,00	780 000	511 490
Plus Products Inc.	28 février 2024	1,10	322 113	–
Plus Products Inc.	28 février 2024	8,00	462 000	–
Theralase Technologies Inc.	22 août 2024	0,35	315 000	31 500
Trillion Energy International Inc.	29 juin 2025	0,50	2 970 834	148 542
Esports Technologies Inc.	8 février 2027	30,00	302 460	70
Gold Flora Corp.	15 janvier 2026	11,50	1 649 675	947
Gryphon Digital Mining Inc.	30 juin 2024	18,97	3 250 011	77 553
EBET Inc.	6 août 2028	1,02	3 291	23

### Option

Une option est le droit d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) une quantité ou un montant prédéterminé d'un élément sous-jacent donné (par exemple des titres de capitaux propres, des indices boursiers, des titres de créance de gouvernements, des marchandises ou des monnaies) à un prix d'exercice convenu si l'option est exercée avant sa date d'expiration. L'option peut également être réglée en trésorerie, en fonction de la différence entre la valeur de règlement et le prix d'exercice convenu.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

## 7. Instruments financiers dérivés (suite)

Option (suite)

Le tableau qui suit décrit les placements en options du Fonds au 31 décembre 2024.

Description	Date d'échéance	Prix d'exercice	Montant notionnel
iShares S&P/TSX 60 Index ETF, options de vente, 37,25 \$	31 janvier 2025	37,25 \$	19 921 300 \$
iShares S&P/TSX Capped REIT Index ETF, options d'achat, 16 \$	21 février 2025	16,00	3 273 600
iShares S&P/TSX Capped REIT Index ETF, options d'achat, 16,50 \$	17 janvier 2025	16,50	6 781 500
iShares Silver Trust, options d'achat, 30 \$	17 janvier 2025	30,00	3 117 000
iShares S&P/TSX 60 Index ETF, options de vente, 38 \$	17 janvier 2025	38,00	45 166 800
BlackBerry Ltd., options d'achat, 5 \$	17 janvier 2025	5,00	(2 246 000)
CCL Industries Inc., options de vente, 66 \$	17 janvier 2025	66,00	(1 353 000)
Cenovus Energy Inc., options de vente, 20 \$	17 janvier 2025	20,00	(5 008 000)
George Weston Ltd/old, options d'achat, 225 \$	17 janvier 2025	225,00	(6 750 000)
iShares Silver Trust, options d'achat, 33 \$	17 janvier 2025	33,00	(3 428 700)
iShares Silver Trust, options de vente, 26 \$	17 janvier 2025	26,00	(2 701 400)
Orla Mining Ltd., options d'achat, 6 \$	19 septembre 2025	6,00	(1 560 000)
South Bow Corp., options de vente, 32 \$	17 janvier 2025	32,00	(2 560 000)
Suncor Energy Inc., options de vente, 52 \$	17 janvier 2025	52,00	(4 409 600)

Le tableau qui suit décrit les placements en options du Fonds au 31 décembre 2023.

Description	Date d'échéance	Prix d'exercice	Montant notionnel
iShares S&P/TSX 60 Index ETF, options d'achat, 32 \$	5 janvier 2024	32,00 \$	33 715 200 \$
Franco-Nevada Corp., options d'achat, 125 \$	19 janvier 2024	125,00	4 637 500
BRP inc., options de vente, 75 \$	19 janvier 2024	75,00	(2 505 000)
Cenovus Energy Inc., options de vente, 20 \$	19 janvier 2024	20,00	(3 696 000)
Cogeco Communications inc., options de vente, 50 \$	19 janvier 2024	50,00	(3 685 000)
Metro Inc/CN, options de vente, 68 \$	19 janvier 2024	68,00	(3 345 600)
The North West Co Inc., options d'achat, 42 \$	19 janvier 2024	42,00	(7 350 000)
Franco-Nevada Corp., options d'achat, 135 \$	19 janvier 2024	135,00	(5 008 500)
Franco-Nevada Corp., options de vente, 110 \$	19 janvier 2024	110,00	(4 081 000)

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

## 8. Charges

Le gestionnaire a le pouvoir d'engager et de faire des paiements à même les biens du Fonds pour toute charge ou dépense qui, de l'avis du gestionnaire, est nécessaire ou accessoire à, ou appropriée pour la réalisation des objectifs de la convention de fiducie y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et charges liés à la gestion et à l'administration du Fonds.

Le Fonds paie ses propres commissions de courtage relativement aux opérations de portefeuille, les frais liés aux opérations de prêt de titres et les frais d'opérations connexes, les charges d'exploitation autres que les frais de publicité et les frais liés aux programmes de rémunération des courtiers, lesquels sont payés par le gestionnaire. Les charges d'exploitation comprennent, notamment, les commissions et les frais de courtage (s'il y a lieu), les taxes, les honoraires juridiques et d'audit, les honoraires des membres du comité d'examen indépendant (« CEI »), les coûts liés au fonctionnement du CEI (y compris les coûts liés à la tenue de réunions, et les honoraires et frais des conseillers dont le CEI a retenu les services), les frais de garde, les frais du dépositaire, les charges d'intérêts, les charges d'exploitation, les frais d'administration et les coûts des systèmes, les frais de services aux investisseurs et les frais de rapports financiers et d'autres rapports destinés aux investisseurs ainsi que des prospectus, des notices annuelles et des aperçus des fonds. Les charges opérationnelles et les autres frais du Fonds sont assujettis aux taxes applicables, y compris la TVH.

## 9. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 est calculée comme suit :

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part
<b>31 décembre 2024</b>			
Catégorie F	40 472 955 \$	18 352 482	2,21 \$
Catégorie F (\$ US)	1 325 908	376 573	3,52
Catégorie G	6 139 928	2 923 028	2,10
Catégorie G (\$ US)	110 550	26 318	4,20
Catégorie I	280 963	89 590	3,14
<b>31 décembre 2023</b>			
Catégorie F	2 248 427 \$	29 303 049	0,08 \$
Catégorie F (\$ US)	(62 265)	708 995	(0,09)
Catégorie G	38 621	3 662 204	0,01
Catégorie G (\$ US)	(858)	17 098	(0,05)
Catégorie I	34 007	99 282	0,34

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

## 10. Impôt sur le résultat

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes des dispositions de la Loi de l'impôt et, par conséquent, n'est pas assujéti à l'impôt sur son revenu imposable net pour l'année d'imposition terminée en décembre, y compris le montant net des gains en capital réalisés, qui sont payés ou à payer à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Toutefois, toute tranche du revenu net et du montant net des gains en capital réalisés du Fonds qui n'est pas payée ou à payer est assujéti à l'impôt. L'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés qui n'est pas payé ou à payer peut généralement être recouvré aux termes de dispositions de remboursement prévues dans la législation fiscale, lorsque des rachats ont lieu. Le Fonds a l'intention de distribuer la totalité de son revenu et un montant suffisant des gains en capital nets réalisés pour éviter d'être assujéti à l'impôt sur le résultat.

Le Fonds est assujéti aux retenues d'impôt sur les revenus étrangers. De manière générale, le Fonds traite les retenues d'impôt comme une charge portée en réduction du résultat à des fins fiscales.

Au 31 décembre 2024, le Fonds disposait de pertes en capital nettes reportées en avant de 13 864 607 \$ (2023 – 13 864 607 \$) et de pertes autres qu'en capital reportées en avant de néant (2023 – néant).

## 11. Commissions de courtage et rabais de courtage sur titres gérés

Les commissions versées aux courtiers relativement aux opérations de portefeuille sont incluses dans les états du résultat global du Fonds. Les activités de courtage sont réparties de bonne foi entre les courtiers en fonction du courtier qui peut obtenir les meilleurs résultats pour le Fonds par rapport aux services d'exécution des ordres et aux services de recherche fournis. Sous réserve de ces critères, le gestionnaire peut attribuer les activités aux courtiers qui, en plus de l'exécution des opérations, fournissent des services de recherche, de statistique ou d'autres services similaires, ou paient pour ceux-ci. La valeur vérifiable des « rabais de courtage sur titres gérés » reçue en pourcentage du total des commissions et des autres coûts liés aux opérations du portefeuille versés au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 est présentée ci-dessous :

	2024	2023
Relations au titre des rabais de courtage sur titres gérés	5	3
Pourcentage du total des commissions et des autres coûts liés aux opérations du portefeuille	7,41 %	13,51 %

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

## 12. Liens avec des entités structurées non consolidées

Le Fonds a déterminé que tous les autres fonds (les « fonds de placement émetteurs ») dans lesquels il investit sont des entités structurées non consolidées. Cette détermination repose sur une part considérable de jugement pour le Fonds. En général, la prise de décision concernant les activités d'investissement des fonds de placement émetteurs n'est pas régie par les droits de vote détenus par le Fonds et les autres investisseurs.

Les fonds de placement émetteurs financent leurs activités par l'émission d'actions qui accordent à leur porteur le droit à une quote-part de l'actif net des fonds en question. Le Fonds détient des actions rachetables de chacun des fonds de placement émetteurs. Au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds n'a pas fourni de soutien financier aux entités structurées non consolidées et n'a pas l'intention de fournir de soutien financier ou d'autre forme de soutien.

La variation de la juste valeur de chaque fonds de placement émetteur est inscrite au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements, compte tenu des écarts de conversion » des états du résultat global.

Le tableau ci-dessous décrit les types d'entités structurées que le Fonds ne consolide pas, mais dans lesquelles il détenait une participation aux 31 décembre 2024 et 2023.

Type	Nombre de fonds de placement émetteurs	Valeur liquidative des fonds de placement émetteurs	Juste valeur des placements	% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
Fiducies de placement immobilier	3	15 042 859 000 \$	11 050 579 \$	4,52 %

Au 31 décembre 2023, le Fonds ne détenait aucune participation dans l'entité structurée.

Les fonds de placement émetteurs comprennent ce qui suit :

31 décembre 2024	Monnaie selon les états financiers	Taux de change (selon le taux de change sur DIA)	Valeur liquidative totale selon les états financiers	Valeur liquidative totale en dollars canadiens
FPI d'immeubles résidentiels canadiens	Dollar canadien	1,000000	9 027 312 000 \$	9 027 312 000 \$
Choice Properties Real Estate Investment Trust	Dollar canadien	1,000000	4 899 800 000	4 899 800 000
Minto Apartment Real Estate Investment Trust	Dollar canadien	1,000000	1 115 747 000	1 115 747 000

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (suite)

---

## 12. Liens avec des entités structurées non consolidées (suite)

Le Fonds peut investir dans une position vendeur d'actions de fonds de placement émetteurs, ou détenir une telle position, dans le cadre de ses stratégies de placement. La nature et l'objet de ces fonds de placement émetteurs reposent en général sur le fait que la prise de décision concernant les activités d'investissement des fonds de placement émetteurs n'est pas régie par les droits de vote détenus par le Fonds et les autres investisseurs. Ces activités sont par ailleurs financées par l'émission d'actions aux parties prenantes. Le risque maximal de perte découlant de positions vendeur peut être illimité.

La juste valeur de ces fonds de placement émetteurs, s'il en est, est présentée au titre des placements dans les états de la situation financière et est indiquée dans l'annexe du portefeuille.